



M. le Maire donne lecture de la note de synthèse brève et synthétique du budget primitif du budget principal M57 pour l'année 2026.

**Après exposé et avoir délibéré,**

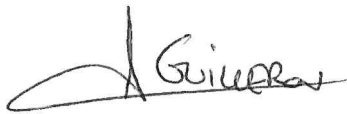
**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** la note de synthèse brève et synthétique du budget primitif du budget principal M57 pour l'année 2026, annexée à la présente délibération.

**CHARGE** M. Le Maire de mettre ce document en ligne sur le site internet de la commune.

Ainsi fait et délibéré le 21 avril 2026,  
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,  
GUILLERON Audrey,



Le Maire,  
GERVAIS André

